



BE(E) DISTINCTIVE
- AWARDS -
DE L'ENTREPRENEURIAT

CONCOURS LA RUCHE À PROJETS

INCUBATEUR DE L'EM STRASBOURG

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1. CONTEXTE

2. LES ENJEUX DU CONCOURS

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

4. CATÉGORIES DU CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES

5. SÉLECTION ET CANDIDATURES

6. RGPD

7. CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA DOTATION



1. LE CONTEXTE

La Ruche à projet dans son souhait de soutenir, d'accompagner et de promouvoir l'entrepreneuriat, organise cette année sa première édition de son concours « Be(e) Distinctive Awards de l'entrepreneuriat » pour les porteurs de projet incubés ou ayant été incubés, à La Ruche à Projets de l'EM Strasbourg.

Le *Be(e) Distinctive Awards de l'Entrepreneuriat*, c'est appuyer la formidable capacité qu'a la jeunesse à imaginer, concevoir et développer des réponses aux enjeux qui façonnent notre société. C'est donner la parole aux aspirations entrepreneuriales de chacun, porter en étendard les doutes, les craintes et les succès qui matérialisent la réalité des parcours entrepreneuriaux.

Le *Be(e) Distinctive Awards de l'Entrepreneuriat*, c'est reconnaître que le processus de concrétisation d'une idée en preuve de concept, se révèle bien souvent plus complexe qu'espéré. Puisque cette phase transitoire est charnière dans le parcours entrepreneurial, les acteurs de La Ruche à Projets se mobilisent afin d'accompagner plus encore la transformation d'idées en innovations.

Le *Be(e) Distinctive Awards de l'Entrepreneuriat*, ce sont deux étapes :

- Un appel à Candidature, avec un dossier et une vidéo originale présentant le projet et l'équipe
- Une matinée Distinctive Pitch, pour les projets sélectionnés, suite à l'examen des dossiers envoyés.

Ce concours est porté et animé par la Ruche à projet, son équipe de coachs, ainsi que l'EM Strasbourg.

2. LES ENJEUX DU CONCOURS

L'enjeu principal du concours « Be(e) Distinctive Awards de l'entrepreneuriat » est de permettre aux porteurs de projet d'expérimenter la mise en situation d'un concours entrepreneurial.

Au travers de ce concours, les porteurs de projet seront amenés à se préparer pour auditionner à des événements du même type, du réseau entrepreneurial.

Au terme de ce concours organisé par la Ruche à projet de l'EM Strasbourg, les porteurs de projet seront en mesure :

D'avoir toutes les clés pour constituer un dossier de candidature pertinent et synthétique

De créer un scénario et de filmer une vidéo de pitch de leur projet

D'avoir eu une première expérience de pitch devant un jury de professionnels

D'avoir pu apprendre à gérer leur stress et leur aisance à l'oral devant un auditoire

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS

Le concours « Be(e) Distinctive Awards de l'entrepreneuriat » est un concours fait pour la Communauté de La Ruche à Projets.

Les conditions d'éligibilités sont les suivantes :

Incubé ou ancien incubé de La Ruche à Projets sur 2020-2021

Assiduité dans son parcours d'incubation et/ou investissement dans la communauté de La Ruche



4. CATÉGORIES DU CONCOURS ET PRIX DÉCERNÉS

Le concours se décompose en deux catégories, en fonction du stade d'avancement du projet.

La répartition des projets dans la catégorie sera faite directement par les jurys du concours, suite au dépôt du dossier de candidature, sur la Etape 1 du concours.

L'école apporte au travers de ce concours une aide financière pour le développement du projet, avec une enveloppe globale de 3 500 €.

3 récompenses seront décernées :

FLASH IDEA AWARDS

Cette récompense est réservée pour les projets étant au stade de la preuve de concept, sans Business Model viable.

1 000 € + Pack Coaching individuel Ruche à Projets

LET'S JUMP AWARDS

Cette récompense est réservée aux projets déjà plus avancés, soit déjà en commercialisation de leur solution, soit en pré-commercialisation, prêt à être lancé sur leur marché.

1 500€ + Pack de communication par l'EM Strasbourg

IMPACT PROJECT AWARDS

L'EM Strasbourg, souhaitant récompenser des projets ayant un lien avec ses valeurs, décernera une récompense supplémentaire.

Elle sera décernée à un projet démontrant l'impact de sa solution sur la société et/ou l'environnement.

1 000 € à utiliser pour le développement du projet



Une seule récompense pourra être décernée par projet !

5. SÉLECTION ET CANDIDATURES

Le concours « *Be(e) Distinctive Awards de l'entrepreneuriat* » est un concours en deux étapes de sélection.

ÉTAPE 1 : UN APPEL À CANDIDATURE, DU 14 AU 30 JUIN 2021

Le dépôt de la candidature pour l'Étape 1, comprend :

- Un dossier en PDF «NOMPROJET.concoursRAP», de 5 pages maximum, comprenant (à minima) :
 - Présentation de l'équipe
 - Descriptif du projet porté
 - Stade d'avancement
 - Business Model Canvas ou Lean Startup Canvas
 - Descriptif des actions pendant ou après l'incubation de La Ruche à Projets
- Le lien d'une vidéo de pitch de 1'30*
 - Une vidéo original et dynamique présentant le projet et ses porteurs
 - La vidéo devra être déposée sur youtube (le lien devra être ajouté dans le dossier ci-dessus)
 - Le lien de la vidéo devra être transmis avec votre dossier de candidature

*(Lors du dépôt de la vidéo sur Youtube, la visibilité de la vidéo par le grand public reste au choix des porteurs de projet)

La candidature sera à envoyer pour le 30 juin, minuit, au plus tard, à l'adresse : ruche@em-strasbourg.eu

Seuls 12 projets seront sélectionnés et envoyés en étape 2.

● 6 projets éligibles pour le
« Flash Idea Awards »

● 6 projets éligibles pour le
« Let's Jump Awards »

● Parmi les 12 projets sélectionnés,
un seul pourra remporter le
« Impact Project Awards »

ÉTAPE 2 : UNE MATINÉE « DISTINCTIVE PITCH », LE 9 JUILLET 2021

La grande finale a lieu le 9 juillet, en présentiel, dans les locaux de La Ruche à Projets.

De 9h à 12h, chaque candidat sélectionné pour cette phase, fera une présentation devant un jury de sélection !

Le format : 7 minutes de pitch + 20 minutes de questions du jury.

Ces 7 minutes devront être accompagnées d'un support visuel, ainsi que d'un objet, en lien avec le projet.

6. RGPD

La participation au concours par les porteurs de projet vaut pour acceptation, l'utilisation des supports réalisés par leurs soins par La Ruche à projet et l'EM Strasbourg.

Les porteurs de projet acceptent que leurs supports de présentation, leur visage et leur identité soient utilisés à des fins de communication, par les entités organisatrices du concours.

7. CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA DOTATION

La remise du prix sera conditionnée par la présence d'un membre à minima de l'équipe gagnante, lors de la remise des prix, le 9 juillet à 14 heures.

Pour effectuer le versement du prix financier, les porteurs du projet devront fournir une identité bancaire valable.

Le versement de la récompense sera effectué directement par l'EM Strasbourg, par virement bancaire.

La responsabilité des organisateurs du concours ne pourra pas être engagée, en cas de litige interne au sein des équipes projets.

Toute candidature au concours vaut pour acceptation complète des présentes conditions.

Pour toutes questions relatives au concours, vous pourrez contacter La Ruche à Projets, via le mail : ruche@em-strasbourg.eu





**BE(E) DISTINCTIVE
-AWARDS-
DE L'ENTREPRENEURIAT**

Contacts :

ruche@em-strasbourg.eu